

Veille de l'Observatoire
Numéro 68 (février 2011)

La veille de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations porte sur les milieux d'intervention, qu'ils soient gouvernementaux, paragouvernementaux ou non gouvernementaux. Elle est axée sur les minorités racisées, les immigrants et les réfugiés, les peuples autochtones et les femmes.

L'information est présentée selon le niveau d'intervention. S'il y a lieu, les réactions des ONG sont placées à la suite des informations relatives aux milieux gouvernementaux. Autrement, elles font l'objet d'une rubrique séparée.

Pour les abonnements, vous pouvez consulter notre site Internet:
http://www.criec.uqam.ca/Page/observatoire_contribuer.aspx

DANS CE NUMÉRO:

1. Accueil d'un nombre jamais égalé d'immigrants en 50 ans au Canada
2. Consultations sur le programme des travailleurs immigrants qualifiés
3. Rapport annuel sur le multiculturalisme 2009-2010
4. Intégration des personnes réfugiées : aide financière
5. Promotion des droits dans les services policiers à Windsor
6. Rapports sur le racisme : Albanie, Autriche, Estonie et Royaume-Uni
7. Rapport sur les discriminations multiples en Europe
8. Mythes et réalités sur les personnes réfugiées
9. Violence à l'endroit des femmes autochtones au Canada
10. Outils pour mesurer le racisme et la discrimination
11. Rapport sur la situation des travailleurs agricoles migrants
12. *Re-trafficking* : Causes et conséquences

GOVERNEMENTS, INSTITUTIONS PARA-GOUVERNEMENTALES ET INTERNATIONALES

À OTTAWA

1. Accueil d'un nombre jamais égalé d'immigrants en 50 ans au Canada

Selon les données préliminaires de **Citoyenneté et Immigration Canada**, le Canada a accueilli 280 636 immigrants permanents en 2010 soit six pour cent de plus que les prévisions du gouvernement (<http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/communiques/2011/2011-02-13.asp>). Afin de se relever de la récession économique, le Canada, contrairement à d'autres pays occidentaux, a décidé de maintenir un taux élevé d'immigration. Ainsi, selon le ministre : « Nous avons accueilli en 2010 le plus grand nombre de résidents permanents des 50 dernières années pour appuyer le redressement économique du Canada ».

2. Consultations sur le programme des travailleurs immigrants qualifiés

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) réalise actuellement une série de consultations auprès d'intervenants et du public dans cinq villes canadiennes (<http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/communiques/2011/2011-02-17.asp>). Le ministère vient ainsi prendre connaissance de leur opinion sur les modifications qu'il compte imposer au programme fédéral des travailleurs qualifiés afin de permettre au Canada de sélectionner des immigrants qui ont de meilleures chances de s'intégrer à leur communauté et d'apporter une meilleure contribution à l'économie du pays. Les consultations du CIC portent sur les éléments suivants : « exiger que les travailleurs qualifiés du volet fédéral aient un niveau minimal de compétence linguistique; rendre le programme plus accessible aux gens de métier spécialisés, aux techniciens et aux apprentis; favoriser les jeunes immigrants, qui ont une plus grande facilité d'adaptation et feront partie de la population active pendant plus longtemps; redistribuer des points correspondants au critère de l'expérience de travail parmi d'autres facteurs favorisant mieux la réussite au sein la population active canadienne; réduire la possibilité que des offres d'emploi frauduleuses soient présentées ».

3. Rapport annuel sur le multiculturalisme 2009-2010

Le *Rapport sur l'application de la Loi sur le multiculturalisme canadien 2009-2010* vient d'être publié par **Citoyenneté et Immigration Canada** (<http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/pub/multi-rapport2010.pdf>). Le rapport fait le point sur les réalisations du gouvernement canadien et des institutions fédérales quant à l'application de la *Loi sur le multiculturalisme canadien*. On y souligne les activités, les réussites et les défis en regard du multiculturalisme au Canada, du respect de la diversité de la société canadienne et de l'édification d'une société intégrée.

À QUÉBEC

4. Intégration des personnes réfugiées : aide financière

Le **ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC)** vient d'annoncer une aide financière de 225 000 \$ à treize organismes communautaires oeuvrant dans l'accueil,

l'accompagnement et l'intégration des réfugiés afin de mieux répondre à leurs besoins (<http://communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPOF/Fevrier2011/18/c4378.html>). Le profil des personnes réfugiées ayant changé au cours des dernières années, les organismes communautaires sont davantage sollicités en termes de services et d'accompagnement dans les premières démarches d'intégration.

AILLEURS AU CANADA....

5. Promotion des droits dans les services policiers à Windsor

La **Commission ontarienne des droits de la personne (CODP)**, le **Service de police de Windsor**, la **Commission des services policiers de Windsor** et le **Collège de police de l'Ontario** viennent d'annoncer une importante initiative conjointe afin de résoudre les problèmes de racisme et de discrimination dans les services policiers à Windsor (<http://www.ohrc.on.ca/fr/resources/news/ppcwindsor/pdf>). La *Charte de projet en matière de droits de la personne* est une initiative visant à isoler et éliminer toutes les pratiques discriminatoires en emploi notamment dans le processus d'embauche et de promotion ainsi que dans les services rendus à la population.

DANS LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES...

6. Rapports sur le racisme : Albanie, Autriche, Estonie et Royaume-Uni

La **Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)** vient de publier cinq nouveaux rapports sur le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance concernant l'Arménie, la Bosnie, l'Espagne, la Turquie et Monaco.

En ce qui concerne l'Arménie (<http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/Country-by-country/Armenia/ARM-CBC-IV-2011-001-FRE.pdf>), l'**ECRI**, précise dans son rapport que de manière générale, il n'y a pas de manifestations d'hostilité à l'égard des minorités ethniques et que l'islamophobie n'est pas une manifestation du racisme présente en Arménie. Bien que les groupes minoritaires bénéficient d'un soutien pour préserver leur langue, leur culture et leur patrimoine, la liberté de religion n'est pas adéquatement protégée.

Concernant la Bosnie-Herzégovine (http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/Country-by-country/Bosnia_Herzegovina/BIH-CBC-IV-2011-002-FRE.pdf), les principales préoccupations de l'**ECRI** concernent notamment la discrimination ethnique dans la législation électorale qui empêche certains groupes de se présenter lors d'élections, la marginalisation, le profilage et les inégalités sociales dont sont victimes les Roms et la présence d'un discours nationaliste virulent qui creuse les clivages entre les groupes ethniques.

L'**ECRI** précise dans son rapport sur l'Espagne (<http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/Country-by-country/Spain/ESP-CBC-IV-2011-004-FRE.pdf>) que la persistance des écoles « ghettos » pour les élèves immigrés et les Roms augmente la discrimination dont ces deux groupes victimes et les marginalisent davantage. De plus, l'absence de données sur les infractions à caractère raciste ou les incidents de discrimination fondés sur l'origine raciale ou ethnique est jugée par l'**ECRI** comme une situation problématique notamment puisque les mouvements néonazis et le racisme progressent sur internet.

Concernant la Turquie (<http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/Country-by-country/Turkey/TUR-CBC-IV-2011-005-FRE.pdf>), l'**ECRI** a noté que malgré des « progrès

dans certains domaines, plusieurs questions ont suscité des préoccupations, notamment la situation des Kurdes, des Roms et des demandeurs d'asile, la discrimination envers les membres de groupes religieux minoritaires et l'utilisation abusive de dispositions pénales ».

Dans son rapport sur Monaco (<http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/Country-by-country/Monaco/MCO-CBC-IV-2011-003-FRE.pdf>), l'ECRI souligne que des actions supplémentaires doivent être entreprises afin de consolider le cadre législatif dans la protection de la discrimination. Bien qu'une nouvelle loi garantissant la liberté d'association sans faire de distinction entre monégasques et non monégasques ait été adoptée, aucune précision n'a été ajoutée dans le droit civil ou administratif pour lutter contre la discrimination raciale.

7. Rapport sur les discriminations multiples en Europe

European Union Agency for Fundamental Rights (FRA) a publié les résultats de l'enquête européenne sur les minorités et les discriminations. Le rapport intitulé *Data in Focus Report. Multiple Discrimination* (http://fra.europa.eu/fraWebsite/attachments/EU_MIDIS_DiF5-multiple-discrimination_EN.pdf) insiste sur les groupes minoritaires principalement touchés par diverses manifestations du racisme, les motifs de discriminations et l'intersectionnalité des discriminations. D'abord, à la lumière des résultats de l'enquête, les Roms et les immigrants africains sont les deux groupes les plus touchés par le racisme en Europe et ce, davantage que les minorités des Balkans et d'Europe de l'Est. Ensuite, les trois principaux motifs de discriminations évoqués lors de l'étude sont l'origine ethnique (93% pour les hommes et les femmes), la religion (72% pour les hommes et 56% pour les femmes) et le sexe (24% pour les hommes contre 44% pour les femmes). Finalement, l'enquête souligne qu'appartenir à une « minorité visible » augmente considérablement le risque d'être victime de discrimination multiple.

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

LOCALES...

8. Mythes et réalités sur les personnes réfugiées

Le **Conseil canadien pour les réfugiés (CCR)** vient de faire paraître un document d'informations sur les réfugiés intitulé *Mythes et faits* (<http://ccrweb.ca/fr/mythes-et-faits-2011>). Ce feuillet nous permet de prendre connaissance de plusieurs fausses idées entretenues concernant les personnes réfugiées notamment qu'ils doivent déposer une demande pour obtenir le statut de réfugié dans le premier pays qu'ils rejoignent, que les réfugiés qui transigent avec des passeurs ont moins besoin de la protection du Canada, que la police doit arrêter sur-le-champ passeurs et demandeurs du statut d'asile qui arrivent par bateau et que les Canadiens sont en accord avec les mesures proposées dans le projet de Loi C-49.

9. Violence à l'endroit des femmes autochtones au Canada

Le **Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF)** vient de publier une fiche synthèse de connaissances sur *La violence dans la vie des filles et des jeunes femmes autochtones au Canada : dans une optique intersectionnelle* (http://www.criviff.qc.ca/upload/publications/pub_17012011_153351.pdf). Le document, en plus de dresser un portrait historique, politique et socioéconomique de la situation

des femmes autochtones, insiste sur l'importance d'analyser la violence vécue par les femmes autochtones en utilisant une approche intersectionnelle. L'intersectionnalité permet d'examiner l'influence de facteurs structurels spécifiques aux communautés autochtones qui s'entrecroisent et qui peuvent : « augmenter la vulnérabilité des filles et des jeunes femmes vis-à-vis des violences systémique et interpersonnelle, et ce, aussi bien dans leur vie privée que dans la sphère publique; influencer leurs perceptions et le sens qu'elles donnent à leurs expériences de la violence; déterminer l'éventail des possibilités qu'elles ont pour faire face à la violence et assurer leur sécurité et celle de leurs enfants ».

10. Outils pour mesurer le racisme et la discrimination

La **Revue canadienne de recherches sociales** vient de publier un numéro sur le racisme, *Quantifier le racisme*, dans lequel on demandait à des experts de réfléchir sur les conséquences de la discrimination et ses impacts sur les inégalités entre les groupes ethniques en plus de porter une attention particulière à la lutte contre le racisme au Canada (<http://www.crr.ca/divers-files/directions/vol2010versionweb.pdf>). Le numéro présente ainsi différents articles qui s'intéressent à la problématique du racisme et de la discrimination au Canada. On s'interroge, entre autres, sur les méthodes quantitatives utilisées pour mesurer les inégalités entre les populations racisées et non-racisées, ainsi que sur la possibilité de créer un « bulletin » sur la fréquence du racisme ainsi que sur ses impacts au Canada, dans les provinces et les municipalités au moyen d'indicateurs précis

11. Rapport sur la situation des travailleurs agricoles migrants

Un rapport intitulé *La situation des travailleurs agricoles migrants au Canada 2010-2011* (http://www.ufcw.ca/templates/ufcwcanada/images/awa/publications/UFCW-Status_of_MF_Workers_2010-2011_FR.pdf) vient d'être publié par les **TUAC Canada** et l'**Alliance des travailleurs agricoles (ATA)**. Celui-ci souligne les difficultés rencontrées par les travailleurs agricoles migrants et confirme leur abus et leur exploitation dans l'industrie agricole canadienne. Le rapport met en évidence qu'en plus de travailler sans répit, un travailleur agricole migrant qui soulève une préoccupation concernant son lieu de travail, d'hébergement ou sa sécurité se voit souvent retourner dans son pays d'origine et voit son nom s'ajouter à la « liste noire » les empêchant de revenir travailler au Canada.

INTERNATIONALES...

12. Re-trafficking : Causes et conséquences

Afin de vulgariser davantage la problématique du trafic humain, l'**International Organization for Migration** a analysé 79 cas, sur une période de dix ans, de personnes qui sont tombées de nouveau sous le joug du trafic humain afin d'identifier les groupes les plus vulnérables et les causes amenant ces personnes de renouer avec le trafic humain. Intitulée *The Causes and Consequences of Re-trafficking : Evidence from the IOM Human Trafficking Database* (http://publications.iom.int/bookstore/free/causes_of_retrafficking.pdf), l'étude souligne que les personnes sujettes à être de nouveau victimes de trafic humain sont les femmes, les enfants et les jeunes adultes (15 à 25 ans) notamment s'ils appartiennent à un groupe minoritaire et s'ils connaissent de la discrimination et des inégalités sociales notamment de genre dans leur pays d'origine. De plus, l'étude met en évidence l'importance de l'assistance d'organismes internationaux et locaux ainsi que des programmes sociaux dans la réintégration

sociale des personnes qui se sont sorties du trafic humain afin d'éviter qu'elles soient retrouvées par les trafiquants. Selon l'analyse, ceci réduirait considérablement le risque de renouer avec le trafic humain.

Cette veille a été compilée par Marie-Pier Dostie (adjointe de recherche de la Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté) avec la collaboration d'Ann-Marie Field (coordonnatrice de la Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté).

Pour des renseignements ou commentaires, communiquer avec la CRIEC:
criec@uqam.ca ou (514) 987-3000 poste 3318